

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRAL\*

A/37/270  
S/15183  
8 juin 1982

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-septième session  
Point 34 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

JUN 9 1982

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-septième année

UN/CA COLLECTION

Note verbale datée du 7 juin 1982, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et à l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration officielle faite le 7 juin 1982 par la Présidence de la République arabe d'Égypte au sujet de la toute récente invasion israélienne au Liban.

Le Représentant permanent de la République arabe d'Égypte aimerait que le texte de la présente note et de l'annexe soit distribué comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

\* A/37/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration officielle faite le 7 juin 1982 par la Présidence de  
la République arabe d'Égypte

"Alors que la République arabe d'Égypte, avec l'aide des peuples amis de la paix, oeuvre activement pour que s'instaure au Moyen-Orient une paix générale et durable qui garantira sécurité, stabilité et prospérité à tous les peuples de la région, il est arrivé une série d'informations au sujet d'une invasion israélienne lancée contre le peuple frère et le territoire du Liban, faisant des victimes parmi la population civile, les femmes et les enfants, et détruisant les biens par des pilonnages d'artillerie. Cette invasion constitue une scandaleuse atteinte à l'esprit de paix et représente une dangereuse escalade des tensions et de l'instabilité dans la région, et elle est une violation flagrante des principes du droit international et de la légalité qui sont reconnus par tous les peuples comme l'atteste la Charte des Nations Unies.

Le peuple et le Gouvernement de la République arabe d'Égypte dénoncent cette agression flagrante contre la souveraineté, la sécurité et la sûreté du Liban et les souffrances infligées à nos frères palestiniens. Nous demandons à Israël de cesser toutes les opérations militaires et de se retirer du territoire libanais afin d'éviter une nouvelle détérioration de la situation et de protéger la paix contre cette menace qui revient périodiquement dresser un nouvel obstacle devant les efforts entrepris pour ouvrir de meilleures perspectives devant tous les peuples de la région.

L'Égypte demande à tous les peuples qui souhaitent la paix d'adopter une position ferme et résolue devant cette agression, d'assumer leurs responsabilités afin d'en éliminer les conséquences et d'assurer la sécurité de tous les peuples face à cette occupation militaire, et d'adopter des résolutions qui imposent le respect des principes de la légalité et de la primauté du droit."